

Fun & Show 2^e édition règlements

Article 1 - Admissibilité

Les participants du Fun & Show doivent :

- Être membre en règle de l'Association du Cheval Arabe du Québec pour 2021
- Être membre de Cheval Québec ou montrer une preuve d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de \$1000000.
- Résider au Québec ou présenter un poulain ou une pouliche d'ascendance d'un parent dont le propriétaire est du Québec.
- Les chevaux doivent être pur-sang ou demi-sang arabe enregistrés ou en voie de l'être pour les poulains dont la demande est envoyée mais ne serait pas fini de traiter.
- Avoir son nom inscrit comme propriétaire ou copropriétaire sur le certificat d'enregistrement reconnu par l'association du sujet présenté, et ce, au plus tard à la fermeture des inscriptions ou avoir un contrat de location pour le cheval présenté ou un processus de transfert en cours (retard dû à la situation actuelle).
- Le cavalier ou le manieur doit être membre de l'ACAAQ s'il n'est pas le propriétaire du cheval.

Article 2 – Inscription

- Chaque propriétaire peut inscrire un maximum de 5 sujets à présenter dont un maximum de 2 dans les classes compétitives qui pourront au maximum participer à 3 classes chacun. Les autres sujets présentés pourront faire au maximum une classe chacun parmi les classes démonstratives. Le but étant de faire connaître les cavaliers et éleveurs de la race arabe au Québec.
- Un formulaire d'inscription doit être complété pour chaque cheval.
- Aucun frais d'inscription; il suffit d'être membre ACAQ pour l'année en cours (2021).
- Une photocopie du certificat d'enregistrement ou du transfert doit être jointe au formulaire d'inscription. Le sujet doit être enregistré et avoir son certificat au plus tard le jour de la compétition ou être en processus de le recevoir (ex. Poulain en cours d'enregistrement dont les parents sont connus et vérifiables ou transfert d'un cheval en cours avec preuve).
- La date limite d'inscription est le 15 juillet 2021, le cachet de la poste faisant foi ou la date de réception de la boîte de messagerie.

Article 4 - Retrait de la compétition

Un propriétaire d'un cheval peut être retiré de la compétition et ce sans appel dans les cas suivants :

- Exclusion dans l'intérêt du cheval ou de la sécurité du cavalier et/ou équipe de bénévoles. Tout comportement jugé excessif ou abusif envers son cheval causera aussi une disqualification automatique. Cette décision est finale et sans appel.
- Dans le cas d'une boiterie évidente, le concurrent et son cheval seront disqualifiés sur-le-champ. Une boiterie évidente comporte les éléments suivants :
 - La boiterie est perceptible constamment au trot, dans toutes les conditions.
 - Une inclinaison de tête et / ou un mouvement avec à coup et / ou une foulée raccourcie est / sont visible(s) de façon marquée.
 - Le cheval démontre une capacité minimale à supporter son poids à l'arrêt ou en mouvement et une incapacité à se déplacer.

Article 5- Conduite antisportive

Toute personne qui injurie ou manque de respect ou qui se conduit d'une façon disgracieuse peut être disqualifiée pour le reste de la compétition par l'association. Cette décision est finale et sans appel.

Article 6 - Protêt

Les protêts doivent être adressés au comité organisateur du Fun & Show avant la fin des tournages (15 août).

Article 7 - Le juge

- Le juge a été sélectionné par l'association et est monsieur Joshua Schildroth.
- Le juge décide des résultats d'une épreuve et évalue les meilleurs chevaux selon les critères de chaque épreuve par visionnement des vidéos de chaque participant.
- Le juge n'est pas tenu d'expliquer une décision à un concurrent;

- Le juge aura à donner des pointages selon des critères précis pour chaque classe et un classement de 1 à 5 sera donné pour chaque classe compétitive sauf la classe liberté à laquelle seule le gagnant est dévoilé.
- Le juge ne peut pas œuvrer à une compétition pour laquelle il est aussi l'organisateur ou le promoteur ou détient tout autre poste qui peut le placer en conflit d'intérêt.
- Le juge peut disqualifier ou pénaliser un cheval si une boiterie est décelée lors du visionnement des vidéos.
- Le juge doit juger sur le visionnement intégral des vidéos présentées pour un cheval dans la catégorie des classes compétitives. Pour ce faire, les vidéos originaux, sans montage ni retouche seront envoyés pour fin de notation.

Article 8-L'emplacement

- Le terrain choisi pour tenir les épreuves se doit d'être au minimum de 30x80 pieds et être au minimum délimité par des cônes à chaque coin de la zone dite de concours
- Le sol doit être sécuritaire pour tenir une épreuve au galop
- Pour les épreuves de liberté, il est essentiel que l'espace soit clôturée de manière à contenir le cheval aisément et de façon sécuritaire.
- Aucune classe ne sera tenue dans un espace dit « rond de pen » ni sur la route.
- Le tournage peut se faire autant dans un espace intérieur qu'à l'extérieur.

Article 9 - Règlements relatifs aux classes compétitives

- Chaque cheval présenté par un propriétaire peut participer au maximum à 3 classes (compétitives ou démonstratives)
- Les chevaux doivent être nettoyés, propres et présentés comme s'il était en compétition réelle (tenue de soirée ou de compétition).
- Les chevaux n'ont pas à être ferré.
- Il y a 8 classes présentées dans la section compétitives soient (chaque classe est décrite en annexe 1):
 - classe costume arabe
 - classe liberté
 - selle anglaise
 - selle western
 - attelage en simple à une voiture 2 ou 4 roues
 - pas et trot, cavalier débutant (selle anglaise ou western)
 - pas et trot, cheval de 5 ans et moins (selle anglaise ou western)
 - pas, trot et galop cheval de 6 à 10 ans (selle anglaise ou western)

Article 10 - Règlements relatifs aux classes démonstratives

- Chaque cheval présenté par un propriétaire peut participer au maximum à 3 classes (compétitives ou démonstratives)
- Les classes démonstratives ont pour but de démontrer la versatilité du cheval arabe, de présenter les éleveurs ou propriétaires et leurs chevaux.
- Les chevaux présentés doivent être nettoyés, propres et présentables.
- Les classes démonstratives peuvent être une présentation au licou, une démonstration de baril, de cowboy extrême, de dressage, un numéro de liberté ou tout autre proposition de votre choix.
- La classe démonstrative doit être au maximum de 5 minutes.
- La direction de l'association se réserve le droit de refuser une classe démonstrative pour des raisons de sécurité, de temps ou d'espace.

Article 11 : Age des participants

Celui reconnu sera l'âge du participant au 31 décembre 2021.

- Relève : 3-17 ans
- Adultes : 18 ans et +

Article 12 : Tournage

- Le visionnement des vidéos par le juge et le montage final s'effectueront en septembre et la date de la présentation sera le 25 septembre 2021 à 19H.
- Une charte de tournage sera déterminée pour que tous les participants soient filmés de la même façon pour que le juge ait la même qualité et l'équité sur toutes les vidéos. La charte de tournage pour chaque classe ainsi que pour les paramètres de tournage seront mis en ligne à la disponibilité des participants.

- Les vidéos tournées pendant le Fun&Show seront remis à chaque propriétaire pour qu'il puisse promouvoir ses chevaux de façon personnelle si désiré. Les vidéos seront remis ultérieurement à la date de présentation prévue pour que les images ne circulent pas avant le dévoilement.

Article 13 : Rubans et prix

- Aucun ruban ne sera remis pour cette compétition; une fiche imprimable avec un ruban virtuel sera décernée aux 5 premières positions des classes compétitives. Les résultats seront dévoilés lors de la diffusion du montage final le 25 septembre 2021 à 19h.
- Des prix de participation seront tirés parmi tous les participants du Fun&Show.
- Un prix coup de cœur du juge au montant de \$100 sera décerné. Le juge visionnera le montage intégral en primeur et choisira décidera du gagnant du cheval coup de cœur. Le gagnant sera dévoilé à la fin du montage diffusé le 25 septembre et le prix sera donné lors de l'assemblée générale annuelle en début 2022.
- Un prix coup de cœur du public au montant de \$100 sera aussi décerné. L'association va amasser les votes du public pour le cheval qu'ils ont le plus aimé à la suite de la diffusion du montage dans la période du 25 septembre au 1 octobre 2021. Il suffira de donner le nom du cheval que l'on a préféré. Les votes seront compilés et la gagnant du coup de cœur du public sera dévoilé lors de l'assemblée générale annuelle en début 2022.
- Un montant sera aussi remis parmi les jeunes de moins de 18 ans faisant partie de la relève pour nos cavaliers relève du Fun&Show.

Article 14 : Renonciation

- En participant au Fun&Show, le propriétaire consent à l'utilisation des images tournées pour le montage qui sera diffusée le 25 septembre 2021. Le propriétaire consent aussi que les images tournées ne seront pas diffusées intégralement, qu'il y aura montage et il se peut que le temps de présentation de son cheval soit moins long que ses attentes (variera beaucoup selon la qualité des vidéos, contenu et critères de sélection). Le montage final se veut une valorisation de la race et des animaux présentés, et le temps de présentation de chaque animal ne sera pas nécessairement égal.
- En s'inscrivant au Fun&Show, le propriétaire a signé une renonciation de responsabilité envers l'association. Le propriétaire consent de libérer L'ASSOCIATION DU CHEVAL ARABE DU QUÉBEC INC. De toute réclamation, demande ou poursuite de sa part, des employés, cheval (chevaux) et/ou équipement(s).